DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

CRÉATION D'UN CENTRE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE NATUREL A TOULON SUR ALLIER

Maîtrise d'ouvrage : Moulins Communauté

8 place Maréchal de Lattre de Tassigny

03000 MOULINS

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article R.131-14 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'enquête parcellaire peut être faite en même temps que l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique lorsque l'expropriant est en mesure, avant la DUP, de déterminer les parcelles à exproprier et de dresser le plan parcellaire ainsi que la liste des propriétaires.

En l'espèce, Moulins Communauté est en mesure de déterminer les parcelles susceptibles d'être expropriées, et d'en dresser la liste des propriétaires, et souhaite donc que la présente enquête parcellaire soit menée conjointement à l'enquête publique préalable à la DUP.

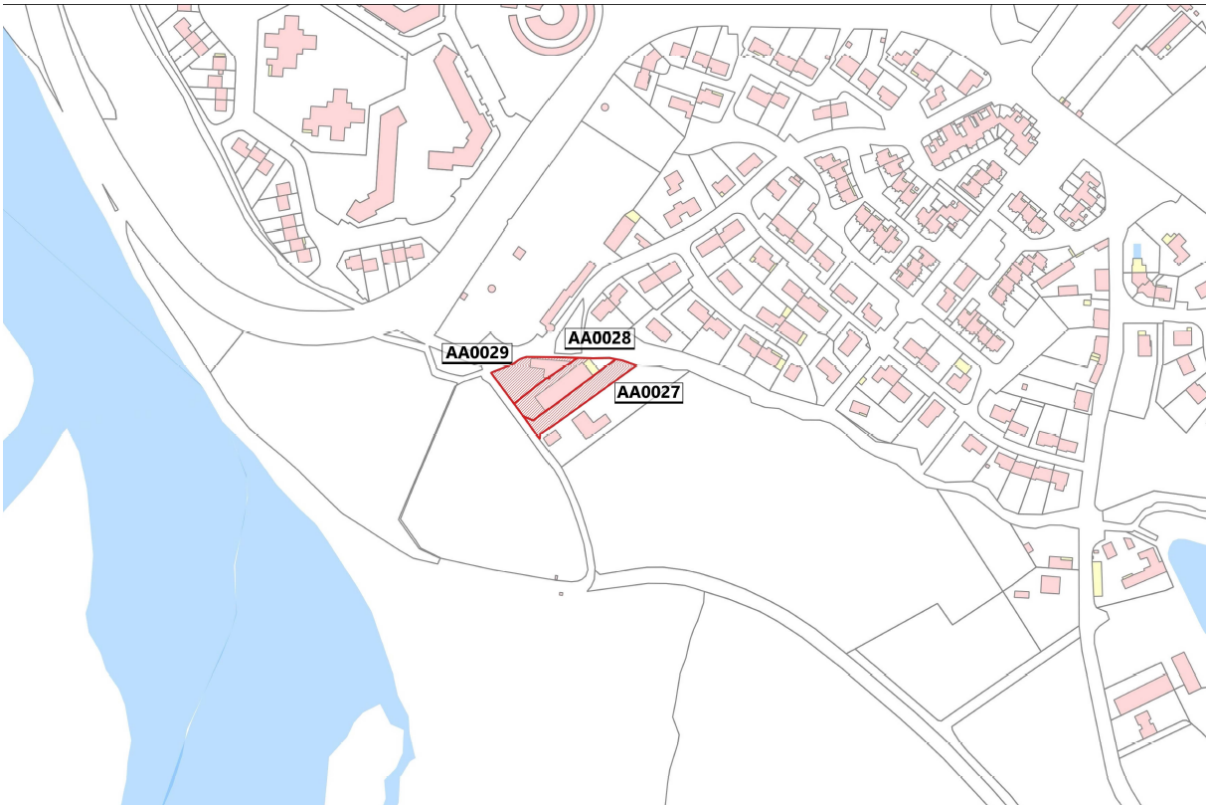

Ces parcelles sur la commune de Toulon sont le lieu idéal afin d'installer ce Centre d'Interprétation, en raison de leur emplacement stratégique entre des espaces urbanisés et naturels.

L'opération nécessite de maîtriser cette emprise foncière.

Le développement de ce projet s'inscrit pleinement dans les compétences de Moulins Communauté à plusieurs titres, et notamment dans le cadre de :

- **la stratégie du tourisme :** l'axe Allier représente un élément majeur particulièrement fort de notre territoire et répond aux priorités de la stratégie touristique travaillée par Moulins Communauté : fédérer les acteurs, consolider l'offre pour renforcer la compétitivité et l'attractivité du territoire et mettre en scène l'offre touristique et culturelle (au sens large) du

territoire. C'est également un élément de médiation culturelle (en direction des plus jeunes comme des adultes) très porteur pour accompagner les habitants ainsi que les touristes dans la découverte ou la redécouverte des atouts du territoire et de sa richesse. La rivière, et plus largement l'environnement naturel dont bénéficie le territoire est un support incontournable pour un développement touristique puissant et porteur, qui peut s'adresser à l'ensemble des publics.

- **la préparation puis animation du Label Pays d'art et d'histoire :** le travail de Moulins Communauté pour l'obtention du label Pays d'art et d'histoire, sa volonté de renforcer les points forts lui permettant de se différencier d'autres territoire et sa démarche de mettre en avant les atouts patrimoniaux de notre territoire dans toutes ses acceptions et notamment celles du patrimoine naturel, marque tout l'intérêt que représente la création d'un CIPN. Le patrimoine doit être entendu au sens patrimonial mais bien évidemment naturel ; c'est une des priorités nationales et cela représente un enjeu important pour proposer un dossier cohérent, complet et de qualité.

Les parcelles concernées par cette enquête parcellaire, et qui feront l'objet de l'arrêté de cessibilité subséquent, sont les parcelles susceptibles de faire l'objet d'une expropriation, à savoir celles qui ne sont pas maitrisées par la maitrise d'ouvrage.

OBJECTIF DE L'OPERATION

L'ambition de Moulins Communauté est de renforcer l'attractivité et la valorisation de la rivière Allier et d'en faire un lieu de référence tout public dans le domaine du patrimoine naturel. Le projet consiste en la réalisation d'un centre d'interprétation du patrimoine naturel en lieu et place d'une friche industrielle. Ce projet sera un lieu d'information, d'échanges, de formation et de présentation des différents enjeux du patrimoine naturel et de ses milieux.

Cet outil pédagogique sera un équipement de proximité, destiné aux différents publics (habitants, scolaires, touristes) et pourra présenter des expositions permanentes ou temporaires, dans des vitrines visibles depuis l'extérieur, sur le paysage naturel, sur la rivière Allier, son histoire, etc.... Cet outil sera créé en articulation avec les autres équipements culturels et patrimoniaux présents sur le territoire, il contribuera à compléter l'offre culturelle et patrimoniale globale du territoire.